



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Mercredi 27 juin 2018

Le vingt-sept juin deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mardi 19 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil municipal – Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, ATHÉA Bernard, GUINNERY Annick, DUPUY Gilles, BLOUIN VALENTIN Anne, LEROY Sylvie, MORO Christiane, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, MÉLY Laurent, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, BARON Monique.

Étaient représentés :

M. Gabriel ROCHE	mandat à Mme Nadia BRAHIMI
Mme Marion CATOIRE	mandat à Mme Anne BLOUIN-VALENTIN
M. Christophe NEUVILLE	mandat à M. Frédéric TISLER
Mme Chantal GRASSET-PRIAN	mandat à M. Hassan AOUMMIS
M. Yves PERYAGH	mandat à Mme Monique BARON

Était absent :

M. Moustapha THIAM

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LEONCE

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2018.....	4
RESSOURCES HUMAINES	5
→ 1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal	5
→ 2. Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire dans la fonction publique territoriale mise en œuvre par le CIG de la petite couronne	6
DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ	7
→ 3. Actions 2018 financées dans le cadre du Contrat de Ville Seine Amont : approbation des demandes de subvention	7
→ 4. Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2018	8
→ 5. Répartition de la subvention aux associations locales pour la location d'un transport collectif - 4ème répartition	9
URBANISME	9
→ 6. ZAC DU PORT - Rétrocession foncière par la SADEV94 au profit de la ville de Choisy-le-Roi à l'euro symbolique	9
COMMANDE PUBLIQUE	10
→ 7. Approbation de la convention à passer avec la Préfecture du Val-de-Marne pour la télétransmission des actes de la commande publique au contrôle de légalité	10
→ 8. Modification du guide interne de la commande publique : mise à jour des seuils de marchés	10
FINANCES.....	10
→ 11. Approbation du compte administratif - Exercice 2017 - Budget principal.....	25
→ 12. Approbation du compte administratif - Exercice 2017 - Budget annexe des parkings	26
→ 15. Affectation de la DSU et du FSRIF perçus par la Commune en 2017.....	27
→ 9. Approbation du compte de gestion - Exercice 2017 - Budget principal	27
→ 10. Approbation du compte de gestion - Exercice 2017 - Budget annexe des parkings	28
→ 16. Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre : Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2017 et provisoire 2018 de la commune	28
→ 13. Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2017 - Budget principal	29
→ 14. Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2017 – Budget annexe des parkings	29
VIE INTERNATIONALE	29

→ 17. Approbation d'un mandat spécial à Didier Guillaume, Maire, et à Laurent Ziegelmeyer, conseiller municipal délégué, en délégation du 7 au 10 septembre 2018, à Lugo (Italie), ville jumelle	29
→ 18. Approbation d'un mandat spécial à Didier Guillaume, Maire, et à Laurent Ziegelmeyer, conseiller municipal délégué, en délégation du 24 au 27 août 2018 à Hennigsdorf (Allemagne), ville jumelle	31
ENFANCE ET VIE SCOLAIRE	32
→ 19. Modification des indemnités des directions d'écoles	32
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	32
→ 20. Approbation du document définissant la politique d'information à destination des usagers sur l'application du règlement général européen pour la protection des données personnelles (RGPD).....	32
→ 21. Compte-rendu des décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	32

La séance est ouverte à 19h43 sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

→ Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose que Madame Vanessa Léonce soit notre secrétaire de séance, comme chaque fois.

(Mme Vanessa Léonce est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : En l'absence de notre directeur général des services, qui est en formation, je passe donc la parole à Madame la directrice générale adjointe pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(Madame la directrice générale adjointe procède à l'appel.)

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2018

M. le Maire : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018 avec la convocation pour celle-ci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Vous avez reçu aussi l'ordre du jour. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ?

Pour information, a été déposée sur table la répartition des subventions municipales aux associations. Par ailleurs, concernant la délibération que nous allons étudier, notamment sur le FCCT, il y a eu des modifications dans la journée. C'est la raison pour laquelle elle vient de vous être distribuée, du fait des modifications de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Nous avons à aborder cet ordre du jour. Je vous informe aussi qu'une question orale a été déposée dans les délais, conformément à l'article sept, par le groupe MoDem. Je répondrai donc à cette question orale et, comme pour toute question orale, après la réponse il n'y aura pas de débat.

Nous avons reçu hors délai un vœu, je suis là aussi obligé de faire appel au règlement, notamment à son article 8 sur les vœux. Étant donné qu'il n'a pas été présenté en conférence des présidents, il n'est pas recevable. Cela étant, j'ai proposé à la personne qui a déposé ce vœu de vous le présenter et, en fonction de la spécificité de ce vœu qui fait référence à de l'actualité choisyenne, je donnerai des éléments de réponse mais nous ne le soumettrons pas aux voix. Ce vœu sera distribué en cours de séance.

Nous abordons donc notre ordre du jour avec les premières délibérations qui concernent les ressources humaines, et notamment la première modification du tableau des effectifs du personnel communal.

RESSOURCES HUMAINES

→ 1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire : Il s'agit de quelque chose qui est complètement habituel. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, chers collègues, Messieurs et Mesdames, bonsoir. Je ne sais pas si vous avez remarqué, lorsque nous sommes arrivés, et je n'en suis pas du tout à l'initiative, il y a des Choisyennes et des Choisyens présents. Ils souhaitent émettre un vœu concernant leur situation par rapport au bâtiment le plus sinistré qui est sur la dalle, suite à l'incendie qui a eu lieu. Je leur ai expliqué qu'il fallait votre autorisation pour exposer leur situation. C'est un peu un appel au secours, si vous le permettez, c'est vous qui décidez.

M. le Maire : C'est facile de le dire comme cela, Monsieur Panetta. Il y a un règlement intérieur dans ce Conseil municipal et tout le monde le sait puisque nous l'avons tous adopté et nous avons eu d'ailleurs l'occasion de le modifier récemment.

Lorsque je suis saisi, avant le Conseil municipal, mais pas en séance et encore moins lorsque la séance est ouverte, vous savez que je suis assez ouvert de ce point de vue et lorsqu'il y a eu des difficultés dans la ville, quels que soient les sujets, j'ai permis que les personnes puissent exprimer des opinions, et d'autant plus lorsqu'elles sont organisées, soit dans des organisations syndicales, des représentants de la vie associative ou des collectifs.

C'est toujours dans ces cadres que j'ai permis qu'ils puissent s'exprimer. Or je n'ai pas été saisi par avance et c'est vous, Monsieur Panetta, qui me faites part, une fois que l'ordre du jour est adopté, de cette demande.

Je propose de lever la séance et je demande à l'ensemble des présidents de venir avec moi.

[la séance est suspendue à 19h50.]

[Monsieur le Maire précise qu'après discussion avec l'ensemble des présidents des différents groupes qui siègent au Conseil municipal, la décision quasi-unanime a été prise de permettre aux riverains d'exposer les motifs de leur présence. Celle-ci semble en rapport avec le vœu reçu hors délais. Monsieur le Maire indique à ce sujet que 6 présidents sur 7 sont favorables au fait qu'il ne soit pas présenté et juge préférable de donner la parole aux personnes présentes.]

[La séance est reprise à 20h10]

M. le Maire : Des riverains ont souhaité s'exprimer, demande à laquelle j'ai accédé bien volontiers.

Maintenant, nous reprenons donc le déroulé de notre conseil. Nous en étions à la première délibération, sur les modifications du tableau des effectifs du personnel communal, et je demandais s'il y avait d'éventuelles observations sur ce sujet. Je n'en vois pas, je sou mets donc au vote cette délibération.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité

→ **2. Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire (MPO) dans la fonction publique territoriale mise en œuvre par le CIG de la petite couronne**

M. le Maire : Madame Arnaud.

Mme Arnaud : D'abord, qu'est-ce que la MPO ? Comme son nom l'indique, c'est l'intervention d'un tiers, le médiateur, personne indépendante, neutre et compétente. Son objectif est de permettre aux agents des collectivités territoriales et à leur employeur de pouvoir résoudre efficacement et trouver une solution à l'amiable dans le cadre de certains litiges et d'en assurer un traitement moins onéreux et bien plus rapide. Je rappelle que la durée d'un recours contentieux est aujourd'hui en moyenne de deux années.

Quels sont les bénéficiaires de ces procédures amiables ?

Ce sont les employeurs territoriaux qui souhaitent régler le plus en amont possible certains litiges, avec un moindre coût et plus rapidement. Ce sont également les agents publics qui peuvent ainsi trouver une solution négociée, acceptée, à leurs différends avec leurs employeurs, toujours, évidemment, dans le cadre d'une solution moins onéreuse et plus rapide. Et enfin, les juridictions administratives elles-mêmes.

Quel est le champ d'application ?

Sept litiges sont définis. Ils vous sont donnés dans la note et je vais très brièvement vous les rappeler : 1) Décisions administratives individuelles défavorables relatives à un élément de rémunération ; 2) Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ; 3) Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement ; 4) Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ; 5) Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ; 6) Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ; 7) Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans certaines conditions définies par la loi.

Qui concernent-elles ?

Elles concernent tous les agents de la fonction publique territoriale employés dans les collectivités territoriales et les établissements publics locaux situés dans un certain nombre de circonscriptions départementales fixées par un arrêté, ayant conclu avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale dont ils relèvent une convention leur confiant la mission de médiation préalable obligatoire. Le CIG de la petite couronne s'est donc porté volontaire pour participer à cette expérimentation.

Cette médiation préalable s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation pour une durée maximum de quatre années à compter de la promulgation de la loi qui, rappelons-le, a été votée en 2016. Cela signifie donc que cela court jusqu'au 18 novembre 2020. La médiation est assurée par un agent du CIG qui a été désigné et qui a donc été formé à cet effet.

La saisine du médiateur stoppe le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription.

Enfin, la médiation se termine soit par un accord entre les deux parties, soit par un constat d'échec de cette médiation qui fera dans ce cas courir les délais de recours.

Il est proposé ce soir d'adhérer à la médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le CIG pour les litiges concernés, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires ainsi que d'approuver la convention qui serait mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2018. Enfin, il faut rappeler que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'exercice concerné.

M. le Maire : Merci, Madame Arnaud. Y a-t-il des demandes d'explications ou de prise de parole ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. On ne peut que se féliciter de la mise en place de procédures de médiation qui vont, je l'espère, faciliter le dialogue dans des circonstances qui sont parfois difficiles.

J'ai une question un peu technique sur le sujet. Vous faites état d'une participation de 375 euros par saisine de la médiation. Est-ce qu'au niveau de la commune de Choisy-le-Roi nous avons une idée du budget que cela pourrait représenter et, en tout état de cause, est-ce que toutes les demandes de médiation entrent systématiquement dans ce processus ou y a-t-il des limites à cette démarche ?

M. le Maire : C'est une question éminemment technique. Donc, Madame Jacq pour la réponse.

Mme Jacq : La nature des sujets qui doivent faire l'objet de cette médiation sont ceux qui ont été rappelés par Madame Arnaud et qui sont décrits très précisément dans la notice.

Ce ne sont pas tous les contentieux qui font l'objet de cette médiation. Il s'agit bien de la contestation au regard d'une situation administrative individuelle.

M. le Maire : La question de Monsieur Briennon portait sur l'estimation du nombre de contestations annuelles.

Mme Jacq : Si je prends comme repère le nombre de contentieux de cette nature aujourd'hui, je dirai que nous en avons un ou deux en cours pour les sujets qui font l'objet de la médiation préalable. C'est donc un volume qui reste tout à fait limité.

M. le Maire : Cela ne serait donc pas plus de quatre ou cinq par an. Merci. Monsieur Briennon, la réponse vous convient-elle ? Oui. D'autres réactions ? Non. Je soumetts donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ

→ 3. Actions 2018 financées dans le cadre du Contrat de Ville Seine Amont : approbation des demandes de subvention

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je soumetts donc au vote cette délibération.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité

→ 4. Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2018

M. le Maire : C'est un sujet qui a également été abordé en commission. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Je voudrais juste préciser que le groupe MoDem a décidé de ne pas participer à la commission qui a statué sur ces demandes de subventions aux associations et aux groupements locaux, dans le sens où un certain nombre de représentants du CLVA ont été conviés sans que des explications adéquates nous aient été fournies sur la nécessité de convoquer ces personnes. J'ai lu avec attention les échanges qui ont été faits sur le sujet et des réponses que nous considérons de notre côté comme non satisfaisantes.

Nous allons approuver ces demandes de subventions mais nous ne sommes que moyennement satisfaits du fonctionnement de la commission sur ce sujet.

M. le Maire : Pour approfondir le sujet, j'ai fait part également de ces remarques à la fois à la présidente de la commission et à l'adjointe chargée de ces questions. Je considère que lorsque l'on est en commission préparatoire à un Conseil municipal, les personnes qualifiées qui peuvent être invitées sont celles qui sont mentionnées dans notre règlement intérieur. Je pense donc qu'en effet une erreur non pas de procédure mais d'invitation a été faite lors de cette commission.

Par contre, ce que l'on peut imaginer, c'est qu'il puisse y avoir audition ou présentation de membres du CLVA sur des sujets tels que, par exemple, comment ils ont travaillé le document de proposition de subventions, et ils peuvent être auditionnés dans le cadre de la commission. Je n'y vois pas d'inconvénient mais il doit s'agir d'une commission ad hoc et non pas une commission qui statue elle-même sur les subventions.

Je crois que mon message a été entendu et que ce petit couac, qui n'est pas si important que cela, ne se reproduira plus, en tout cas dans la forme. Madame Guinery, sur le même sujet ?

Mme Guinery : Oui, j'étais présente à la commission. Vous avez vu qu'il y a deux colonnes, une subvention de fonctionnement, qui est logique, et une subvention de projets. Madame Benkahla nous a donné un certain nombre d'explications sur les activités des associations, qui sont très intéressantes, mais pour les élus que nous sommes, maires adjoints ou conseillers, il est quand même intéressant de connaître plus en détail le contenu de ces projets. Nous avons donc demandé à ce que ces projets nous soient transmis.

M. le Maire : Monsieur Mély.

M. Mely : Une précision, je ne participe pas au vote concernant la subvention à l'association Solidarité Choisy Palestine, étant membre du bureau de cette association.

M. le Maire : Si d'autres membres du Conseil municipal siègent dans certaines structures, il faut être attentif à cette démarche. Nous en prenons note, cela étant, la délibération est globale. Il faut que l'administration note que Monsieur Mély ne prend pas part au vote concernant l'une des associations. Madame Juhel.

[intervention hors micro de Madame Juhel]

M. le Maire : Être membre ne pose pas de problème. Cela concerne les membres des instances dirigeantes d'une structure, donc du bureau ou du conseil d'administration. Il faut

être attentif à ces questions pour ne pas tomber dans la gestion de fait, et je remercie Madame Juhel de son honnêteté. Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions)

→ 5. Répartition de la subvention aux associations locales pour la location d'un transport collectif - 4ème répartition

M. le Maire : C'est la quatrième délibération que nous passons sur ce sujet, s'agissant d'une nouvelle procédure que nous avons mise en place cette année et cela doit être l'une des dernières répartitions. Y a-t-il des observations à ce sujet ? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité

URBANISME

→ 6. ZAC DU PORT - Rétrocession foncière par la SADEV94 au profit de la ville de Choisy-le-Roi à l'euro symbolique

M. le Maire : Il me semble que cela concerne le parvis de la gare, Monsieur Diguët ?

M. Diguët : et l'ensemble des voies publiques.

M. le Maire : Le parvis et l'ensemble des voies publiques. Y a-t-il des demandes d'explications ou des observations sur ce sujet ? Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Bien sûr nous allons voter cette délibération concernant la rétrocession des parcelles évoquées.

Pour autant, je souhaite que soit consigné dans le compte rendu du Conseil que la qualité de certains équipements pose quelques questions. Je pense notamment au parc de la Grande Mademoiselle, dans lequel la qualité notamment de tout ce qui relève des sols, de la terre, pose énormément de questions. Nos services ont interpellé la SADEV à ce sujet mais nous n'avons pas eu gain de cause. Nous les avons interpellés sur le fait que l'enherbement de ce parc n'était pas d'une grande qualité, si bien que rien ne pousse depuis.

Je reste donc assez dubitatif sur la qualité de cet équipement et je souhaite que cela soit inscrit dans le compte rendu du Conseil.

M. le Maire : Il faut noter que le parc ne fait pas partie de cette rétrocession foncière puisqu'il a fait l'objet d'une rétrocession antérieure. Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

→ 7. Approbation de la convention à passer avec la Préfecture du Val-de-Marne pour la télétransmission des actes de la commande publique au contrôle de légalité

M. le Maire : Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Non, je sou mets donc cette délibération aux votes.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité

→ 8. Modification du guide interne de la commande publique : mise à jour des seuils de marchés

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explications ? Monsieur Tisler, souhaitez-vous dire quelque chose à ce sujet ?

M. Tisler : Je voudrais simplement dire que comme nous en avons l'habitude, vous avez en annexe le guide des marchés pour Choisy-le-Roi avec les nouveaux montants surlignés. Ainsi, chacun peut faire la différence et nous ne faisons bien évidemment que transposer une réglementation.

M. le Maire : Merci, je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité

FINANCES

M. le Maire : Nous passons aux finances et nous allons aborder des sujets importants, avec l'approbation du compte de gestion à la fois sur le budget principal et sur le budget annexe des parkings, puis l'approbation du compte administratif, là aussi pour le budget principal et pour le budget annexe des parkings et, dans la foulée, les démarches d'affectation du résultat de fonctionnement pour ces deux budgets. Frédéric Tisler va vous présenter l'ensemble de ces délibérations. J'animerai et continuerai à présider ce Conseil municipal. Je ne prendrai pas part à la discussion après la présentation de Frédéric Tisler et je quitterai la salle au moment du vote, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

M. Tisler : Monsieur le Maire, chers collègues, cette première intervention va aborder les six prochains points de notre ordre du jour, que Monsieur le Maire vient de rappeler.

La commission des finances s'est réunie le vendredi 15 juin pour examiner les diverses notices et documents dont les membres de la commission avaient eu communication par voie électronique et par voie papier durant les jours précédents.

Je suis au regret de pointer ici la seule présence de deux groupes politiques et l'absence de tous les autres. Rappelons que la commission doit permettre d'aborder quelques aspects des notes présentées en Conseil municipal et de répondre à des questions posées par ses membres, et cela pour préparer et si possible alléger nos débats en Conseil municipal. Je n'ai eu aucune demande complémentaire ou question posée depuis cette date par voie d'e-

mail ou par toute autre voie. Quoi qu'il en soit, remercions ici l'ensemble du service financier, sa directrice, Mme Dos Reis, la direction générale et Christophe Richard d'avoir pu nous fournir les documents assez tôt pour nous permettre de faire ce travail dans les meilleures conditions.

Concernant l'examen du compte de gestion du budget principal, rappelons que celui-ci est composé de deux parties distinctes, une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable, donc le trésorier-payeur, un bilan comptable qui décrit l'actif et le passif de notre collectivité.

Le compte de gestion fait apparaître les opérations budgétaires ainsi que les opérations non budgétaires et de ce fait, sa lecture et son analyse donnent un éclairage tout aussi important que le travail approfondi que nous faisons toujours sur les budgets et les comptes administratifs.

Selon la formule usuelle, nous constatons la parfaite adéquation entre les comptes administratifs et les comptes de gestion des deux budgets, ce qui nous permet de voter les deux premières délibérations, qui concernent les comptes de gestion.

Dernière remarque un peu technique avant d'aborder le détail du compte administratif 2017, c'est vraiment la dernière fois que nous aurons à mentionner le transfert de la compétence assainissement au Territoire 12 à la date du 1^{er} janvier 2016, dont l'effet a été double : la disparition du budget annexe d'assainissement d'une part et d'autre part l'intégration de toutes les dépenses et les recettes d'assainissement des deux sections dans le budget principal.

Afin de permettre ultérieurement une bonne comparaison entre les comptes administratifs successifs, certains tableaux de la notice isolent donc la compétence assainissement et la compétence déchets ménagers du reste des dépenses et des recettes dans les colonnes qui rappellent le précédent compte administratif, c'est-à-dire celui de 2016.

Passons maintenant à l'examen du compte administratif 2017 de notre budget principal. Le compte administratif, au-delà du seul examen des chiffres, est une bonne occasion de valider l'adéquation entre les objectifs politiques ayant été exprimés lors du débat d'orientation budgétaire et mis en œuvre lors de l'écriture et de la réalisation des budgets primitifs et supplémentaires.

En 2017 nous devions élaborer notre budget dans un contexte social et économique dégradé qui voyait les conditions d'existence de nombre de nos concitoyens devenir sans cesse encore plus difficiles. Cela ne s'est pas vraiment arrangé depuis. Nous devions également intégrer encore davantage une réduction des dotations aux collectivités locales, et tout cela, toujours sans recours excessif à l'emprunt, toujours avec notre volonté de maintenir la qualité du service public municipal, toujours en luttant afin que nos investissements accompagnent la croissance démographique de la commune tout en garantissant un bon entretien des équipements existants.

Cela avait été défini par Monsieur le Maire sous la forme de trois orientations fortes : première orientation, la qualité du service aux citoyens, devant être visible notamment par un nouvel accueil à l'hôtel de ville, ou la poursuite de l'agenda 21, ou encore la poursuite et l'accroissement d'une politique de prévention, de médiation, de dissuasion et de contrainte pour certains usagers.

Deuxième orientation : le partenariat avec les services de l'État et les autres collectivités franciliennes, illustré notamment avec la finalisation du projet de passerelle cyclable sur le

pont ou encore la mise en place du CLVA, venant amplifier la qualité de notre travail commun avec le monde associatif.

La troisième orientation portait sur l'implication citoyenne de la démocratie participative, illustrée notamment sur le projet de la Cité des Troènes, sur l'aménagement du parc Maurice Thorez, sur l'évolution du Lugo.

Jusqu'à 2017 nous ne voulions pas recourir à une augmentation de la fiscalité pour répondre à l'équation impossible de la réduction des moyens alloués aux collectivités territoriales par les gouvernements successifs d'une part, et d'autre part de l'accroissement des services que l'on nous demande, aussi bien par les exigences de l'État, par exemple en matière de construction annuelle de logements neufs, que par les besoins exprimés légitimement par nos concitoyens.

Nous avons donc réussi à ne pas augmenter nos impôts depuis le début de notre mandat.

En 2017 nous avons été dans l'obligation de recourir au levier fiscal en augmentant les taux de la TH et de la TF de 3 %. J'insiste encore, ce sont les taux qui ont augmenté de 3 %, pas le montant réglé par les contribuables. Le produit de cet effort supplémentaire peut être évalué à 850 000 euros. Nous avons déjà exprimé publiquement, notamment lors de la réunion publique de présentation du budget 2018, notre conscience de la responsabilité particulière qui était la nôtre de ce fait, à savoir une exigence sans cesse réaffirmée de la pertinence de l'usage des deniers publics.

Une fois rappelés ces éléments, voyons maintenant les grandes masses de notre compte administratif, qui dégage un montant total de 89 261 032,78 euros en dépenses et de 97 355 887,79 euros en recettes pour les deux sections confondues. Le solde positif entre ces dépenses et ces recettes s'élève à 8 094 855,01 euros, l'excédent dégagé après couverture du déficit d'investissement et intégration des reports s'élève à 5 153 199,95 euros.

Le tableau présentant la situation de clôture du budget principal, en page 4 de la notice, vous détaille le calcul de cet excédent en reprenant les montants des dépenses et des recettes, le montant des reports de 2017 sur 2018 ainsi que les rattachements spécifiques à la section de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, leur montant total s'élève à 68 699 002,22 euros. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 2 216 860,11 euros. Elles se composent des dotations aux amortissements et des sorties d'actifs des biens cédés, biens immobiliers ou ventes de véhicules. Nous les retrouverons en recettes d'ordre dans la section d'investissement.

C'est bien évidemment sur les dépenses réelles de fonctionnement que notre intérêt se portera le plus. Ces dépenses réelles augmentent de 1,3 % par rapport à celles de 2016, si nous raisonnons hors compétences transférées, cela principalement du fait du reversement de la TEOM, ce que nous verrons plus loin.

Le camembert de la page 6 de la notice vous présente les grandes masses de ces dépenses réelles, dépenses détaillées par les tableaux qui suivent.

Concernant les charges à caractère général, celles-ci augmentent de 6,4 % hors compétences transférées, ce qui, bien évidemment, doit être clairement expliqué sur l'évolution d'un certain nombre de chapitres.

L'augmentation de 9,4 % du poste achats et variations des stocks s'explique par un certain nombre de facteurs qui sont détaillés page 7 de la notice et qui concernent principalement les dépenses liées aux fluides. Nous avons davantage de structures à chauffer l'hiver, structures neuves ou agrandies. Nous devons faire face aux aléas climatiques, un hiver plus rigoureux a forcément des répercussions. Nous sommes également contraints par l'augmentation des tarifs des fluides mais aussi par les modalités de facturation de Veolia ou les retards de facturation du chauffage urbain, qui impute sur 2017 des factures qui concernent l'hiver précédent, celui de 2016.

Enfin, deux fuites d'eau massives et indétectables avant facturation ne doivent absolument pas masquer un travail conséquent des services techniques visant à une maîtrise sans cesse améliorée des consommations dans l'ensemble de nos équipements.

Par ailleurs certaines augmentations viennent directement de nos choix politiques, nous les assumons donc – 18,5 % d'augmentation du budget des fournitures scolaires, ce n'est pas neutre – et l'augmentation moyenne globale ne doit pas dissimuler non plus que certains postes baissent du fait de notre volonté de maîtrise des dépenses et d'économies efficaces et raisonnées. Ce type de remarque s'applique bien évidemment aussi aux dépenses liées aux services extérieurs. Oui, elles augmentent de 3,7 % hors compétences transférées, mais elles recouvrent par ailleurs une baisse notable de 6,3 % de nos primes d'assurance, ce qui équivaut à 71 313 euros. On assiste par ailleurs à la maîtrise de la subvention au déficit de notre CMS. On y voit une réduction des dépenses mobilières, qui vient de notre décision quant à l'achat de nos véhicules. Nous nous sommes déjà exprimés sur cette décision ici, en Conseil municipal. On y voit aussi une baisse des charges locatives et de copropriété qui reflète également notre gestion de patrimoine.

Mais là aussi nous assumons des augmentations liées à l'application de notre volonté politique : l'achat de 15 places à la crèche Bambins en éveil a un coût de 150 000 euros en année pleine. Ce coût supplémentaire, nous l'assumons. Mieux, nous le revendiquons.

Sur les autres services extérieurs, je ne mentionnerai ici que les conséquences de l'imputation en 2017 de certaines dépenses de télécommunications qui, normalement, concernent 2016, du fait d'un décalage d'application des nouveaux tarifs du SIPPEREC.

Concernant notre masse salariale, les pages 8 et 9 de la notice sont très explicites quant à leur hausse constatée de 2,9 %. Plusieurs points ne sont pas directement sous notre responsabilité puisque nous appliquons les dispositions prises par l'État concernant la fonction publique territoriale. Certaines des mesures prises sont favorables à nos agents. Nous ne pouvons que nous en réjouir mais aussi en constater les répercussions sur notre budget.

Il en va ainsi de l'augmentation du point d'indice, de la poursuite de l'application du PPCR qui avait commencé en 2016 et qui, en 2017, s'est élargie à un nombre croissant d'agents dans les trois catégories. Le PPCR a également impacté le GVT du fait de l'application technique d'un certain nombre de textes par ailleurs bien détaillés dans la notice. Je terminerai là-dessus par contre en signalant l'augmentation sensible du nombre de certains agents non permanents, en lien avec l'évolution des effectifs scolaires.

2017 est encore une année pleine pour les NAP et là aussi nous manifestons notre volonté de maintenir et de renforcer les taux d'encadrement de nos multiples activités périscolaires et de vacances.

Le chapitre 14 des atténuations de produits, à la page 9 de la notice, nous donne une fois de plus l'occasion de suivre l'évolution du FPIC et du FNGIR. Nous avons été exonérés du

paiement du FPIC. Rappelons que celui-ci s'élevait à 411 278 euros en 2016. Le FNGIR reste stable. Le reversement au Territoire 12 du produit de la TEOM depuis le 1^{er} janvier 2017 doit retenir toute votre attention en ce sens qu'il s'agit d'une nouveauté qui s'explique par le fait que notre commune n'avait pas encore transféré cette compétence au 31 décembre 2015, l'EPT n'étant pas encore fonctionnel à cette date.

Concernant les autres charges de gestion courante, la notice détaille page 10 la teneur des flux financiers entre la Métropole, la Ville et le Territoire. Le FCCT versé au Territoire pour 2017 n'apparaît au compte administratif 2017 que pour montant provisoire de cette opération équilibrée en recettes et en dépenses de fonctionnement. Ce montant provisoire est de 3 130 352,07 euros. La notice rappelle que le montant définitif sera fixé au budget supplémentaire 2018. À côté de la stabilité des dépenses liées aux élus et de la stabilité de la subvention à notre théâtre cinéma, rappelons que la subvention au CCAS est une subvention d'équilibre. Les budgets du CCAS et ses comptes administratifs font l'objet de débats approfondis dans le cadre du conseil d'administration du CCAS, auxquels je vous renvoie car leur teneur montre bien qu'une baisse de la subvention d'équilibre n'implique pas de notre part une quelconque baisse de moyens pour l'outil principal de notre politique sociale envers nos concitoyens les plus démunis ou envers nos aînés.

Notons également l'apurement de la dette de la société Hyper Bazar dont nous avons déjà débattu lors du BS 2017.

Les charges financières de fonctionnement montrent la poursuite d'un équilibre entre taux fixes et taux variables pour ce qui est des remboursements des intérêts des emprunts contractés par la Ville. Les pages 11 et 12 de la notice l'illustrent bien. Le paiement des intérêts réglés à l'échéance baisse de 9,1 % par rapport à 2016. Je rappelle que l'on constatait déjà une baisse de 10 % en 2016 par rapport à 2015. Je note aussi une diminution des intérêts payés au titre de l'utilisation de la ligne de trésorerie et ce, pour la deuxième année consécutive, ce qui montre bien une fois encore que nous continuons à ne l'utiliser que parcimonieusement.

Les charges exceptionnelles sont détaillées page 13 de la notice. On y trouve la subvention d'équilibre au budget annexe des parkings, qui augmente de 112,8 % par rapport à 2016, ce qui motive une explication circonstanciée. Nous devons en même temps ajuster le remboursement des frais de personnel municipal mis à disposition des parkings et continuer la remise en état depuis la crue de 2016. Pour financer tout cela, nous avons choisi de ne pas alourdir l'emprunt contracté par le budget annexe mais d'augmenter la subvention d'équilibre pour ce budget.

Les charges exceptionnelles recouvrent aussi notre participation aux écoles privées, conforme au protocole d'accord négocié et signé avec les deux OJEC. Les titres annulés sont cette année très détaillés par la notice – je sais que certains d'entre vous y tiennent, à raison – car ils concernent trois dossiers assez lourds que nous soldons, le dossier Vutura, une subvention FISAC et un litige avec la société en charge de la construction du Centre de l'entrepreneuriat. Je ne m'y attarderai pas, sauf question spécifique de votre part.

Concernant les recettes de fonctionnement, leur montant total s'élève à 76 407 132,27 euros et diminue de 0,55 % par rapport à 2016, hors compétences transférées. Les recettes d'ordre s'élèvent à 262 876,16 euros et se composent des amortissements des subventions reçues et des travaux en régie, que je détaillerai plus loin. Aucune cession n'est faite en 2017. Nous retrouverons ces recettes d'ordre en dépenses d'ordre dans la section d'investissement.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles diminuent de 0,3 % par rapport à celles de 2016 et s'élèvent à 76 144 256,11 euros. Le camembert de la page 14 de la notice vous présente la répartition de ces recettes réelles, détaillée par les tableaux qui suivent.

Concernant les recettes réelles de gestion courante, je rappellerai qu'une saison de chauffe 2015-2016 a vu des températures supérieures à la moyenne. De ce fait, le remboursement exceptionnel d'une somme de 81 000 euros à la Ville par le chauffagiste avait été apparent sur le compte administratif 2016, à l'article 60-96 du chapitre 13. En 2017, aucun chauffagiste ne nous rembourse, c'est dommage. Quoi qu'il en soit, cette ligne baisse de 81,2 %.

Le produit des services et du domaine et ventes diverses détaille la participation financière des usagers aux divers services publics municipaux aux pages 15 et 16 de la notice.

Je note plusieurs éléments qui doivent être précisés car une attention égale doit toujours être apportée entre la progression de nos dépenses et l'évolution de nos recettes.

La baisse de 20,5 % des redevances et recettes d'utilisation du domaine, à l'article 703, provient des redevances d'occupation du domaine public qui passent de 87 000 euros en 2016 à 33 000 euros en 2017. Il y avait eu une erreur d'imputation en 2016 pour 30 000 euros, ce qui contribue à expliquer cette forte baisse. La progression de 10,2 % de la recette perçue sur nos prestations de services à l'article 706 doit être mise en parallèle avec la faible augmentation de notre tarification, en moyenne de 2 %, je le rappelle. Il est donc évident ici qu'il y a une augmentation sensible du nombre de nos usagers entre 2016 et 2017 dans pratiquement tous les services municipaux facturant des prestations, et c'est important de le savoir. Nous touchons de plus en plus de Choisyens.

Concernant l'article 708, en 2017 la commission des finances, fonctionnant alors à plein régime, avait demandé le détail explicatif de la baisse de recettes que nous constatons déjà entre 2015 et 2016. Cette baisse continue puisqu'elle s'élève à -13,7 %. Les recettes de cet article 708 ne viennent pas des usagers mais sont constituées des flux financiers en recettes entre le CCAS, les parkings et le budget principal, d'une part, et le produit des charges locatives que nous recevons de divers locataires. Cette baisse ne provient pas du remboursement à la Ville de frais de personnel mis à disposition pour les résidences de personnes âgées et du budget annexe des parkings, ni non plus des recettes tirées du remboursement à la Ville par le CCAS des repas en aide à domicile. Toutes ces recettes sont même plutôt à la hausse. Cette baisse provient principalement du montant des charges locatives que nous percevons de nos divers locataires. Les produits perçus pour les loyers bruts hors charges sont affectés au chapitre 75. Le montant de cette baisse s'élève à 53 000 euros.

Concernant le produit des impôts et taxes inscrit au chapitre 73, plusieurs éléments sont à pointer très précisément. Le produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation augmente de 2 066 543 euros, ce qui est une conséquence mathématique de trois facteurs.

D'abord l'évolution forfaitaire des bases, fixée à 0,4 % par la loi de finances 2017, donc par l'État. Je veux relever ici un procédé de réduction des ressources des collectivités territoriales pratiqué par le gouvernement actuel comme jamais aucun gouvernement auparavant, quelle que soit la couleur politique des gouvernements successifs. L'évolution forfaitaire des bases locatives par l'application d'un coefficient unique au plan national a été mise en place en 1981. Cela venait en remplacement de coefficients de revalorisation qui étaient auparavant fixés par les départements, ce qui induisait des inégalités fiscales. Depuis, jamais ce coefficient n'a été inférieur à 1 %. Il a même atteint un maximum en 1983

avec 1,13 %. Le gouvernement actuel a choisi de fixer ce taux à 0,4 %, ce qui signifie 0,6 % d'évolution des bases locatives en moins perçu pour l'ensemble des communes.

Venons-en maintenant à l'évolution physique de nos bases fiscales : + 3,6 % entre les bases 2016 et les bases 2017. Les bases s'accroissent ici en fonction de l'évolution du nombre de logements sur la ville, donc du foncier bâti puisque c'est bien évidemment là que repose l'essentiel des taxes.

Le troisième facteur à pointer est bien évidemment notre décision d'augmenter de 3 % le taux d'imposition pour la TH et la TF sans modifier les abattements à la base, j'en ai déjà parlé lors de mon introduction.

Notons aussi une augmentation du taux de la TEOM de 2 %. J'insisterai sur une très forte augmentation du produit des droits de voirie et de taxe locale sur la publicité extérieure, qui vient beaucoup des nouveaux moyens dont nous avons choisi de nous doter pour que les listings des redevables soient davantage travaillés et mis à jour.

L'examen du chapitre 74 – dotations, subventions et participations – fait apparaître une baisse de 1,49 % hors compétences transférées par rapport à 2016. La DGF a diminué de 3,4 %, ce qui n'est malheureusement plus une surprise. Un tableau, page 17 de la notice, nous montre le détail cumulé des diminutions de la DGF depuis 2014, pour un manque à gagner total de 3 387 655 euros. La baisse des participations, composées je le rappelle des différentes participations de l'État et des autres collectivités territoriales, principalement Département et Région, est assez minime, à 2,1 %.

Je voudrais signaler que l'article 748, autres attributions et participations, agrège principalement les compensations versées par l'État à la commune pour les exonérations de TH et de TF que l'État décide pour tel ou tel type de logement.

Les autres produits de gestion courante inscrits au chapitre 75 voient une baisse de 2,2 % par rapport à 2016.

Les produits exceptionnels du chapitre 77 proviennent d'abord directement de la vente du 80, avenue de Villeneuve-Saint-Georges, décidée par nous le 16 novembre 2016. La page 19 de la notice justifie la diminution de 85,1 % des produits exceptionnels en rappelant le versement par l'État d'une somme de 953 112 euros en 2016 au titre de la réparation d'un préjudice à notre encontre, préjudice financier lié à la sous-estimation des bases d'imposition à la taxe professionnelle pour l'usine de traitement des eaux de la SEDIF. Un dernier merci à Monsieur Hulot !

Enfin, ces produits exceptionnels font apparaître un versement par les assurances de 38 800 euros au titre de la crue. La notice mentionne que le montant total des dommages, tel que nous l'avons notifié à l'expert, s'élève à 230 274,32 euros, répartis entre le budget principal et le budget annexe des parkings, et que le total des remboursements d'assurance que nous avons perçus à partir de ce calcul s'élève pour l'instant, parce que tout n'est pas encore soldé, à 177 669 euros.

Après le rappel de l'excédent de fonctionnement de 2016 reporté à 2017, qui est de 2 218 117,94 euros, le bas de la page 19 de la notice fait apparaître le montant de l'excédent brut de la section de fonctionnement, 7 708 130,5 euros, excédent dégagé par la différence entre les dépenses totales et les recettes totales de fonctionnement avec report. Nous verrons plus loin le détail de l'affectation de cet excédent brut de fonctionnement puisque, là encore, je groupe l'explication de plusieurs notes.

Passons maintenant à la section d'investissement. Concernant les dépenses d'investissement, leur montant total s'élève à 20 562 030,56 euros. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3 019 627,52 euros. On y retrouve les 262 876,16 euros qui proviennent des recettes de fonctionnement et un montant considérable de 2 756 751,36 euros, constitué par de nouvelles écritures d'intégration dans le patrimoine de la commune. Ces écritures sont détaillées à la page 25 de la notice et concernent l'intégration de la part SADEV dans le financement de la médiathèque du Port et l'intégration des locaux modulaires dans l'ex siège de la CASA, aujourd'hui très belle maison de la jeunesse.

Nous rappelons en outre l'intégration de 17 millions en 2016 sur cette même ligne, qui correspondaient à la fin de la ZAC du Port et à l'intégration dans notre patrimoine de la part financée cette fois-ci par la Ville pour la construction de la médiathèque. Il est important de bien comprendre ces mécanismes pour comprendre ces flux financiers et ces écritures.

Les dépenses réelles d'investissement se montent à 17 542 403,04 euros et sont en baisse par rapport à 2016, ce qui s'explique principalement par deux facteurs, la baisse du montant du résultat d'investissement reporté, qui s'élève cette année à 3 444 283,18 euros. Relevons quand même la baisse significative du résultat d'investissement reporté de 2016 vers 2017 en comparaison de l'investissement reporté de 2015 vers 2016, qui s'élevait à 5,5 millions d'euros, une baisse, donc, de 38,4 %. Le montant des opérations votées en APCP baisse de 51,9 % par rapport à 2016. C'est normal par rapport au déroulement de ces chantiers.

La répartition des dépenses réelles apparaît sur le camembert de la page 21 de la notice. Le détail des réalisations de cette section d'investissement montre ce que nous avons consacré à l'entretien de notre patrimoine et à son développement en 2017.

La page 21 de la notice fait apparaître les frais d'études, dont celles consacrées à la réalisation d'itinéraires cyclables, à la modernisation de notre accueil téléphonique, au déploiement de la fibre optique. Cette page mentionne 250 000 euros de surcharge foncière à destination du programme immobilier de la Fonderie fine – première tranche en 2017 et deuxième tranche du même montant en 2018, je le rappelle –, notre contribution en investissement pour le fonctionnement de la caserne des sapeurs-pompiers, 79 710 euros. Aux pages 22, 23 et 24, vous verrez le détail des travaux et des achats de matériel lourd, également le récapitulatif habituel des APCP.

Pour rendre ces pages plus lisibles et, je dirai, plus pédagogiques, nous avons voulu cette année continuer à regrouper ces dépenses par grands chapitres qui n'ont pas de rapport avec la nomenclature comptable *stricto sensu* mais qui ont bien vocation à dégager les grandes masses de ces dépenses d'investissement. Nous avons chiffré les totaux de ces grands chapitres, ce qui les rend d'autant plus faciles à examiner. Les dépenses consacrées aux installations générales et à l'aménagement des constructions viennent en tête par leur montant. Citons parmi elles le réaménagement de l'hôtel de ville, principalement pour le nouvel accueil que nous voyons fonctionner avec vraiment le sentiment d'avoir œuvré plus qu'utilement, la Maison de la jeunesse pour la part des dépenses faites en 2017. Les dépenses liées aux réseaux câblés et d'électrification sont également très conséquentes. Elles portent sur la modernisation des réseaux, la recherche d'économies de consommation respectueuses de l'environnement, notamment par le passage à l'éclairage par lanternes led.

Mentionnons en outre nos travaux de voirie avec la liste des rues impactées et surtout les coûts engagés par rue. En relisant cette liste, j'ai toujours envie de parler de tout mais je sens déjà qu'à la page 9, cela commence à bien faire. Toutefois, ce sont nos choix politiques et ils sont ici mis en évidence, je ne peux que me restreindre. Encore une fois, la présentation de ces pages fait ressortir l'essentiel. Je voudrais quand même mettre en avant

la provision annuelle qui nous amène au financement et à la réalisation du nouveau gymnase des Hautes Bornes, 300 000 euros qui s'ajoutent aux 356 895 euros investis dans les autres structures sportives.

Comme à l'habitude, une mention du chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, aux pages 24 et 25 de la notice, qui nous permet de souligner la bonne maîtrise du remboursement de la dette en intérêt comme en capital.

Sur les dépenses d'ordre de la section d'investissement, la page 25 de la notice donne le détail des travaux en régie. Je veux saluer l'implication de notre personnel municipal dans les travaux réalisés dans divers sites scolaires, culturels, pour un montant estimé de 197 489,16 euros, quasi identique à celui de 2016.

Concernant les recettes d'investissement, leur montant total s'élève à 20 948 750,52 euros et diminue de 42 % hors compétences transférées.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 4 973 611,47 euros. Elles diminuent de 76 % par rapport à 2016. C'est cette diminution massive qui justifie à elle seule la baisse des recettes d'investissement. Là encore, je suis obligé de rappeler qu'en 2016 nous retrouvons sur cette ligne le montant de 16 263 550,9 euros constitué par des écritures d'intégration dans le patrimoine de la commune des sommes qui correspondent à la fin de la ZAC du Port et de la médiathèque. Ces écritures doivent être les mêmes en dépenses et en recettes d'investissement. C'est pourquoi vous retrouvez en recettes d'ordre d'investissement, sur la ligne « opérations patrimoniales », cette fois-ci pour 2017, le même montant que les dépenses d'ordre d'investissement sur la ligne « opérations patrimoniales », à savoir 2 756 751,36 euros.

Concernant les recettes réelles d'investissement, leur montant total s'élève à 15 975 144,05 euros et reflètent une augmentation de 6,3 %, principalement en lien avec le FCTVA. Cette augmentation du FCTVA, qui atteint donc une recette de 4 745 738 euros, versée au chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves, est elle aussi justifiée par l'intégration de la médiathèque et de la ZAC du Port en 2016. Le FCTVA est donc versé l'année qui suit cette intégration. Par ailleurs, la page 27 de la notice détaille bien les subventions reçues hors APCP et celles qui y sont liées. Je n'entrerai pas plus dans le détail car elles correspondent à des recettes liées aux dépenses d'investissements réalisées et détaillées plus haut.

J'attire votre attention cette année sur les restes à réaliser au 31/12/2017, tels que détaillés en dépenses et en recettes aux pages 28 et 29 de la notice. Le montant des dépenses d'investissement en reste à réaliser est de 7 941 655,06 euros et augmente de 54 % par rapport au chiffre de 2016. Ce montant, qui peut sembler élevé, dépend bien évidemment de l'avancée de divers programmes en cours, qui sont détaillés dans les tableaux. J'attire votre attention sur le fait qu'à la date de notre Conseil municipal d'aujourd'hui, 53,6 % de ces restes à réaliser de 2017 vers 2018 ont été effectivement réalisés. Ce ratio de réalisation se montait à 46,77 % à la date du Conseil municipal de 2017 ayant examiné le compte administratif 2016, le 28 juin 2017, il y a exactement un an. Cela montre bien que nous continuons à veiller à la réalisation effective de ce qui est reporté d'une année vers l'autre.

Quelques opérations à cheval sur l'exercice 2017 et celui de 2018 sont réalisées à 100 %. D'autres sont réalisées à plus de 50 %. D'autres encore ne sont pas encore significativement en voie d'être réalisées. Relevons que 2 653 886 euros de travaux sur les bâtiments communaux n'ont pas encore été réalisés. Nos services ne sont pas entièrement responsables de cet état de fait car ces dossiers voient pour la plupart l'intervention de prestataires extérieurs tant en achat de matériels qu'en travaux réalisés. Néanmoins, ce

tableau de bord des réalisations doit être suivi attentivement, notamment par la commission des travaux.

Pour conclure sur la section d'investissement...

M. le Maire : Vous avez bien dit « pour conclure », Monsieur Tisler ?

M. Tisler : Oui, mais je présente six notes d'un coup, Monsieur le Maire. Si à l'avenir vous voulez que je les passe une par une, personne n'y gagnera, Monsieur le Maire. Et j'essaye de valoriser le positif, cela fait du bien de temps en temps.

Pour conclure sur la section d'investissement, elle se solde par un déficit de 2 554 930,10 euros, alors qu'en 2016, ce déficit était de 4 071 460,42 euros, donc sensiblement supérieur.

Nous avons vu que l'excédent brut dégagé par la section de fonctionnement se montait à 7 708 130,5 euros. Cet excédent brut de fonctionnement couvrira donc l'intégralité du déficit de la section d'investissement. La part de l'excédent brut de fonctionnement qui restera disponible après le rétablissement de l'équilibre financier de la section d'investissement constituera donc l'excédent net dégagé par l'exercice 2017, à savoir 5 153 199,95 euros.

Vous retrouverez ce calcul en première partie de la notice explicative intitulée « affectation des résultats de fonctionnement ou d'exploitation, exercice 2017 ». De ce fait, pour rassurer Monsieur le Maire, je viens de vous présenter cette notice pour sa première partie et quasiment sa totalité. Nous verrons cette somme inscrite au BS 2018. Cela va clore la présentation du compte administratif 2017 pour notre budget principal.

Voyons maintenant le compte administratif 2017 de notre budget annexe des parkings, ce qui ira plus vite. Ce compte administratif 2017 montre une hausse des dépenses d'exploitation de 16,5 %. Les postes en hausse sont principalement les dépenses de personnel. Les recettes d'exploitation intègrent le solde du remboursement d'assurance lié à la crue. Elles intègrent également l'augmentation sensible de la subvention d'équilibre pour éviter, je l'ai déjà indiqué, un recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement montrent la poursuite des dépenses engagées suite à la crue, notamment pour le parking du port, ainsi qu'un investissement conséquent de 42 000 euros environ pour l'extension de la vidéo protection.

Les recettes d'investissement baissent par rapport à celles de 2016 mais une subvention ANRU prévue au budget primitif 2017 a été reportée en 2018, correspondant aux travaux du parking de l'église.

Le résultat de l'exercice dégage un excédent de 7 915,68 euros, après consolidation du déficit d'investissement par l'utilisation du solde positif de la section d'exploitation. Vous retrouverez également ce calcul en deuxième partie de la notice explicative toujours intitulée « affectation des résultats de fonctionnement ou d'exploitation, exercice 2017 ». De ce fait, je viens de terminer enfin de vous présenter cette notice. Là aussi nous verrons cette somme inscrite au BS 2018 du budget annexe des parkings.

J'ai donc terminé sur les six premiers points à l'ordre du jour. Il ne nous restera plus, et cela ira beaucoup plus vite, que l'affectation de la DSU et du fonds de solidarité de la région Île-de-France, ainsi que le FCCT à examiner après notre débat et nos votes.

Merci de votre écoute, de votre patience et de votre compréhension.

M. le Maire : Merci, Monsieur Tisler, pour cet exposé clair et concret, non pas concis mais il fallait développer l'ensemble des éléments.

Y a-t-il des demandes d'intervention, de questions, d'explications ? Monsieur Athéa.

M. Athéa : Bonsoir chers collègues. Ce soir, comme à l'habitude, nous allons devoir constater que la situation financière de notre ville est saine, que le budget 2017 a été exécuté dans de bonnes conditions et que cela fait apparaître une gestion des ressources efficace et maîtrisée à la fois grâce aux efforts des services et bien sûr grâce à la vigilance des élus.

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 73,9 millions d'euros, les dépenses réelles de fonctionnement à 66,7 millions d'euros, ce qui a permis de dégager un excédent de fonctionnement brut de 7,4 millions d'euros, un peu inférieur à celui de 2017 mais qui reste quand même très largement satisfaisant. Comme l'a dit Frédéric Tisler, après couverture du déficit de la section d'investissement, le résultat net s'établit à 5,1 millions d'euros et sera donc reporté sur l'exercice 2018.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement – je parle toujours des dépenses réelles, hors compétences transférées et hors assainissement – elles ont fait l'objet d'un effort marqué de freinage puisqu'elles n'ont augmenté que de 1,3 %. Les charges de personnel ont été limitées, elles, à 2,9 %, ce qui est un effort considérable compte tenu des augmentations mécaniques qui pèsent sur l'évolution de la masse salariale mais également l'augmentation du nombre d'agents non permanents qui est liée à l'augmentation du nombre d'enfants à encadrer. Pour autant, notre ratio de dépenses réelles par habitant reste tout à fait convenable et même supérieur à celui de la strate nationale puisque nous arrivons à 1 510 euros contre 1 269 pour cette strate.

Je note également que les dépenses de personnel représentent 57 % du total des dépenses réelles. C'est là aussi inférieur à la strate nationale, qui est à 60 %.

Autre signe de gestion maîtrisée, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, qui atteint 98 % – je pense qu'il sera difficile d'aller au-delà – ce qui fait que l'on peut considérer le budget primitif comme étant quasiment le budget de réalisation de l'exercice.

Les dépenses d'investissement réel ont atteint 17,5 millions d'euros. Elles ont permis de financer, Frédéric Tisler l'a dit de façon très détaillée, les travaux dans les bâtiments administratifs, dans les stades, le câblage en fibre optique, l'éclairage public, la voirie, qui est importante, et également la participation à la construction du gymnase des Hautes Bornes. Tout cela contribue à la fois à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et à l'amélioration du développement économique de notre Ville et de son attractivité.

Je ferai quand même une remarque concernant le taux de réalisation des dépenses d'investissement. À 78 %, il est nettement inférieur à celui des dépenses de fonctionnement, ce qui indique que nos programmes d'investissement sont peut-être un peu ambitieux compte tenu de ressources humaines et matérielles dont nous disposons et peut-être aussi de celles des entreprises qui parfois prennent des engagements qu'elles ne sont pas toujours en mesure de tenir. Cela veut dire que peut-être la planification des investissements devrait être revue de façon moins ambitieuse.

L'endettement de la Ville reste également maîtrisé, avec un encours de dette par rapport aux recettes réelles qui se maintient et qui reste très inférieur à celui de la strate nationale.

Je dirai en conclusion que nous serions tout à fait en mesure de signer le contrat financier avec l'Etat compte tenu du fait que notre situation financière est tout à fait saine, que nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées depuis plusieurs années et que si nous ne le faisons pas c'est simplement parce que nous voulons montrer notre opposition à une politique gouvernementale qui, avec la suppression de la taxe d'habitation, vise à priver les collectivités locales d'une partie de leur autonomie financière, de leur autonomie de fonctionnement et que nous sommes en contradiction avec un principe constitutionnel qui est la libre administration des collectivités locales.

J'ai terminé et je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci Monsieur Athéa. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?
Monsieur Briennon

M. Briennon : Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être très court sur ce sujet. En particulier je ne vais pas revenir aux chiffres qui ont été présentés de façon extrêmement claire, détaillée et compréhensible par Monsieur Tisler. Je pense que chacun aura la liberté de se retourner vers la notice et vers les comptes administratifs pour de plus amples informations.

Je veux me féliciter d'une chose, qui est que l'excédent brut de fonctionnement est en croissance sensible. C'est d'autant plus intéressant que, le déficit du budget d'investissement étant plus limité que ce qu'il a pu être les années précédentes, nous allons bénéficier pour le budget 2018 d'un report d'excédent net de fonctionnement extrêmement intéressant sur lequel je pense qu'il y aura matière à construire des choses et à faire pas mal d'actions pour les Choisyennes et pour les Choisyens, en particulier sur un certain nombre de préoccupations qui sont les leurs aujourd'hui et que nous n'avons pas forcément beaucoup vues dans la présentation de Monsieur Tisler, qui sont des éléments relatifs à la diminution de l'emprise du tout bâti sur cette ville de Choisy-le-Roi qui devient de plus en plus compliquée et de plus en plus dense. Ce sont des problématiques qui vont tourner de façon générale autour de l'urbanisme – construction, emploi, transport, etc. –, de la sécurité et du mieux vivre ensemble, qui sont à mon avis des éléments de politique sur lesquels il faut travailler.

Au-delà de cela, je ne reviendrai pas en détail sur les différents éléments, le compte administratif n'étant que la synthèse de la politique qui a été appliquée tout au long de l'année 2017 par la majorité municipale et qui fait l'objet ce soir d'une présentation globale.

Je relève juste deux chiffres : d'abord, 57 % de charges de personnel. Nonobstant ce que vient de dire Monsieur Athéa en comparant à une strate qui serait 60 %, c'est un pourcentage qui reste très élevé et qu'il est difficile de faire évoluer même si, bien évidemment, il y a derrière cela des services rendus à la population, cela va de soi.

Deuxième chiffre important, ce sont les 72 % des recettes de fonctionnement qui sont pourvues par les impôts et par les taxes. On parle globalement de trois quarts des recettes de la Ville qui viennent de ce chapitre à la charge des Choisyens.

Nous allons, comme nous avons coutume de le faire, nous abstenir sur les comptes administratifs et sur les comptes de gestion, non pas en émettant des doutes sur la qualité des chiffres qui sont à l'intérieur mais par rapport à la politique qu'ils représentent.

Je voudrais pour conclure faire un petit commentaire sur l'une des remarques formulées par Monsieur Tisler concernant le 0,4 % d'augmentation des bases locatives en 2017. Je crois me souvenir que ce 0,4 % provient de la loi de finances 2017, qui n'a pas été votée par le gouvernement actuel mais par son prédécesseur et que la loi de finances pour l'année 2018,

votée fin 2017, prévoit une hausse des bases locatives de 1,1 %. Non pas que je m'en réjouisse, parce que c'est évidemment à la charge des habitants et des Choisyens, mais c'est juste pour préciser le contexte.

M. le Maire : merci, Monsieur Briennon. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je serai très bref aussi. Beaucoup de chiffres ont été édités. Monsieur Tisler a lu brillamment les 45 pages concoctées par la direction générale qui a fait un travail, comme toujours, productif et très intéressant. Effectivement, toutes les informations y sont. Le trésorier n'y voyant rien à redire, il y a une concordance entre le compte de gestion et le compte administratif et nous n'avons rien non plus à y redire. On n'imagine pas que le trésorier puisse manipuler les chiffres, même s'il peut peut-être se tromper, mais c'est une autre histoire.

De toute façon, nous nous abstiendrons également pour la forme.

Au-delà des chiffres, ce qui parle aux habitants, c'est l'état de notre ville. Nous nous sommes exprimés sur le budget de la Ville, nous avons voté contre. Effectivement, lorsque l'on entend le satisfecit affiché dans lequel vous revendiquez haut et fort, et c'est bien normal, de faire votre politique, force est de constater que dans la ville la politique que vous menez ne porte pas ses fruits, tout du moins vis-à-vis des habitants qui entendent vivre sereinement, tranquillement.

Je pose la question, parce que nous commençons à nous alerter beaucoup, comment nier le bruit, les incivilités ? Moi aussi, j'en ai assez de parler de la saleté de la ville, etc., mais quand même, nous avons des conditions de vie de plus en plus déplorables. Vous faites des efforts, il n'y a pas de résultats. Ces efforts sont-ils assez imaginatifs ? Votre méthode est-elle la bonne ?

Ce qui aggrave les choses, c'est que vous avez décidé d'étendre le stationnement payant à toute la ville et cela pose d'énormes problèmes aux habitants, notamment ceux qui n'ont pas de garage mais qui ont une voiture. Je sais que la mode est de dire que la voiture va disparaître, que les gens peuvent se passer de leur voiture. Néanmoins, 100 % des gens ont une voiture, voire deux ou trois.

Pour notre part, nous y réfléchissons, de nombreuses villes reviennent au stationnement gratuit, mais avec une sévérité accrue concernant les voitures sur le trottoir ou en double file, ce qui entraîne une économie. En effet, il faut entretenir les parcmètres. Le budget des parkings est peut-être équilibré mais il pourrait l'être d'autant plus si l'on faisait plus confiance aux hommes qu'aux machines. C'est une réflexion à avoir.

Ce qui m'alerte d'autre part, et hier soir nous avons eu le Conseil territorial, c'est que nous allons être pieds et poings liés au Territoire. Cela ne dépend pas de nous puisque cela nous est imposé. Néanmoins, Monsieur Tisler l'a relevé parce que c'est la première fois, etc., au niveau de la taxe des ordures ménagères nous allons dépendre en effet du Territoire.

Il y a eu un appel d'offre infructueux parce que, et c'est cela qui m'inquiète, cela s'est révélé avec une très forte augmentation de service alors que le prestataire que nous avons actuellement se trouve avec plusieurs villes, donc un chiffre d'affaires accru. C'est une alerte importante, parce que les promesses du Territoire, qui devaient nous apporter des économies, nous apportent surtout beaucoup de crédits, qui sont dus à vos amis qui tiennent la majorité du Territoire avec des dépenses dispendieuses comme le fameux siège que nous n'arrivons pas à intégrer parce que cela coûte tellement cher. Nous devrions être dedans depuis trois mois, hors nous n'y sommes toujours pas parce que nous n'avons pas l'argent pour le meubler et pour déménager.

Je vous laisse imaginer ce qu'il va en être lorsqu'il va falloir sortir des deniers pour améliorer la vie de nos habitants. C'est donc quand même une situation inquiétante dont les différents gouvernements sont responsables, je vous l'accorde, avec la fameuse loi NOTRe. Si vous interrogez maintenant des élus, députés ou sénateurs, personne n'a voté cette loi. Néanmoins, cela veut dire que nous, au niveau de la vie de notre commune, nous devons être plus attentifs à la vie de nos citoyens.

D'énormes débats s'annoncent. J'ai assisté à un colloque santé, de l'avis même des professeurs, qui est des plus inquiétants. Je sais que nous avons notre centre communal de santé. Une somme en excédent lui a été attribuée, je m'en félicite et je suis tout à fait d'accord pour poursuivre sur cette voie. Je suis d'autant plus d'accord que j'espère qu'au budget 2018 un effort supplémentaire, même, pourra être fait en direction de la santé

Il y a aussi une réflexion que nous pourrions nous approprier sur Choisy-le-Roi, puisque nous avons actuellement un petit centre de santé qui ne trouve pas acquéreur. Effectivement, il y a eu des recours. Contrairement à ce que vous avez avancé, je n'y suis pour rien, Monsieur le Maire. Il y a des citoyens qui sont libres, qui réfléchissent tous seuls. Lors du dernier Conseil municipal, vous avez apostrophé des personnes, les présentant comme des amis à moi. Ce sont en effet des amis mais ce n'est pas moi qui leur ai dit de faire des recours. Ils l'ont fait parce que dans leur quartier ils voulaient préserver le boudrome comme un parc, à juste raison puisqu'en face il y a des bâtiments non d'utilisés qui aurait pu accueillir ce centre. Je ferme la parenthèse, mais il y a une réflexion sur la région, qui va investir énormément pour rapprocher les soignants, les médecins, de leur lieu de travail. En effet, ils vont voter un budget pour construire des logements et donner la priorité dans ces logements aux infirmières et aux médecins, avec une réflexion toute simple, qui est que lorsque l'on fait 1h30 de transport aller et autant le soir, on arrive fatigué pour soigner les gens, ce qui n'est pas idéal. Ce n'est pas une compétence de la commune, mais cela va être le débat du siècle et l'une des sources, aussi, d'altération de la santé de nos concitoyens, c'est le bruit et ce bétonnage intensif. De grands professeurs se sont émus et disent que oui, bien sûr, il faut loger les gens, il faut qu'ils puissent dormir mais avant tout, il faut qu'ils puissent vivre. Et force est de constater, Monsieur le Maire, que vivre à Choisy-le-Roi est de plus en plus difficile à cause de ces contingences que nous rencontrons.

Pour conclure, je pense qu'il faut nous retrousser les manches et qu'au-delà du plébiscite des chiffres qui vient de nous être donné, il faut poser un réel regard sur notre ville. Il y a eu les fêtes de la ville. Vous allez dire bien sûr que je suis dans l'opposition, etc., mais c'est un fait, j'ai abrégé lors des fêtes de la ville parce que tous les 30 m on venait me voir en me disant « qu'allez-vous faire, que se passe-t-il, regardez, on n'en peut plus, etc. »

C'est une réalité, écoutez vos concitoyens. Je ne dis pas que tout ce qui est dit est fondé, il y a bien sûr des exagérations mais les faits sont là et les faits sont têtus.

M. le Maire : Madame Desprès.

Mme Desprès : Je dois dire que c'est très difficile d'intervenir après Monsieur Panetta, dans la mesure où je ne partage absolument pas ce qu'il vient de dire.

Nous allons voter ce soir le compte administratif, moment formel parce que nous donnerons bien sûr quitus à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion. Ce quitus donné à Monsieur le Maire, nous le devons bien sûr au travail et aux efforts consentis par nos agents si décriés par les uns et les autres, traités de favorisés, de protégés par une partie de la population. Et pourtant, que de dévouement, que d'abnégation, quel sens du commun et du service public pour l'immense majorité d'entre eux. Qu'ils en soient ce soir remerciés.

Je ne reviens pas sur les actions réalisées lors de l'année 2017, Frédéric Tisler en a parlé et nous ne sommes pas dans un débat d'orientation budgétaire. Ce qui nous préoccupe plutôt ce soir, c'est l'incertitude qui pèse sur nos finances locales à l'avenir, en lien avec les effets du contrat Cahors, la suppression de la TH ou encore les perspectives concernant le Territoire.

Si l'on se réfère à l'application du contrat Cahors, nos dépenses devraient évoluer en moyenne de 1,63 % par an sur les quatre prochaines années alors que dans le même temps nos recettes n'évolueraient que de 0,96 %, ce qui aurait pour effet de dégrader progressivement notre capacité d'autofinancement, qui pourrait diminuer quasiment de moitié.

Si ces chiffres devaient se confirmer, ils ne permettraient pas d'assurer le financement de deux opérations majeures et nécessaire pour la prochaine mandature, la construction dans le quartier Lugo et le renouvellement urbain des Navigateurs. C'est donc avec ce regard critique sur les relations État/collectivités que nous regarderons l'attitude du gouvernement Philippe, qui s'ingère dans les affaires des collectivités locales, leur imposant une contractualisation sur leur budget. Comme beaucoup d'autres, nous le disons avec force, c'est une remise en cause de la libre administration et donc de l'exercice démocratique de nos collectivités.

Mais rappelons que dès l'automne 2017 le Président de la République avait appelé de ses vœux un pacte girondin entre l'État et les collectivités, glosant sur des libertés nouvelles auxquelles aucune collectivité ne peut en réalité aujourd'hui prétendre, tant la contrainte budgétaire est insupportable. Les contrats proposés aux principales collectivités locales de France s'apparentent donc bien à une mise sous tutelle. La seule liberté promise est un contrat passé individuellement entre les collectivités et les préfets qui disposent d'un pouvoir d'appréciation, porte ouverte à tous les arbitrages et ruptures de l'égalité républicaine entre les territoires.

C'est un retour en arrière sans précédent sur les lois de décentralisation et une attaque en règle contre les libertés des communes, des départements, des régions qui, depuis la loi du 2 mars 1982, avait vu supprimer le contrôle administratif du représentant de l'État, remplacé par un contrôle juridictionnel et un contrôle budgétaire spécifiques. Non, les collectivités locales ne sont pas des services déconcentrés de l'État. Refusons cette mise sous tutelle et, comme le dit si bien le Président Favier, « au lieu de faire des leçons à quelques collectivités choisies, l'État ferait mieux de régler aux départements le reste des charges des allocations individuelles de solidarité ».

Le contrat de Cahors, le mutisme de notre président quant au devenir de la Métropole du Grand Paris et le peu de dialogue engagé avec ses services ne nous laissent augurer rien de bon. On voit bien aujourd'hui où ce manque de dialogue peut nous mener avec ce projet de plus en plus stupide où il est question de construire un QPS sur les terrains du quartier du Port.

Notre commune a acté, avec le porté à connaissance signé avec l'État, la volonté de contribuer de façon volontariste au nécessaire effort de construction pour répondre à la crise du logement. Comment développer les équipements et services publics nécessaires s'il nous faut dans le même temps réduire nos dépenses ? Nous voulons que l'on nous octroie les moyens financiers de nos ambitions car nous sommes plus que convaincus que c'est comme cela que nous redonnerons à nos populations des raisons de croire en la politique. Il faut leur redonner cet indispensable espoir qu'une autre vie est possible. Il est en effet plus urgent de sortir de cette spirale négative dans laquelle nos concitoyens et concitoyennes croient de moins en moins en la capacité du politique pour changer la vie.

Pour nous, à Choisy-le-Roi, comme pour l'ensemble des élus communistes républicains et citoyen de notre pays, il est impératif de construire un monde nouveau comme un pari sur l'intelligence pour penser le changement et inventer d'autres futurs. Et si, tous ensemble, on commençait maintenant ?

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Baron.

Mme Baron : Chers collègues, il y a une notion de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion qui est en concordance avec ce dernier dans le respect des reports de compte. Après le tableau idyllique de Monsieur Tisler et de l'entre soi de tous les groupes, ma présentation sera concise mais telle que le ressentent beaucoup de contribuables.

On constate que la dépense publique et la pression fiscale pèsent toujours sur les contribuables. On constate dans le budget un irrespect de la propriété de la ville et pas de volonté de maîtrise de la délinquance dans les quartiers, ceci justifiant cela. Concernant la question économique de la ville, on ne constate aucun effort sur l'aide au mérite pour ceux qui travaillent et qui sont donc les contribuables. On remarque qu'il y a toujours dans les dépenses autant d'aides aux multiples activités, ce qui serait une bonne chose, mais qui apparaissent déséquilibrées dans leur répartition, très peu de développement pérenne sur les formations de nos jeunes et moins jeunes, donnant peu de perspectives d'avenir. Les chiffres nous indiquent un manque d'engagement du Maire sur la prévention de la délinquance et l'on retrouve le même désengagement sur l'écoute d'une partie de la population dont il ne tient pas compte, jusqu'à la censure de leur expression, contrairement aux agents de la ville qui, eux, sont très attentifs à leurs concitoyens.

Un budget où il n'y a pas d'investissement dans l'installation de vidéo-protection grand-angle qui permette de faire cesser la tranquillité des dealers qui ne cessent de prospérer au grand jour. Un budget qui ne prévoit rien sur le financement de la sécurité participative citoyenne, qui est une bonne chose, ni sur la solidarité de voisinage, qui serait appréciée de nombreuses personnes isolées et fragilisées, qui sont d'ailleurs en augmentation avec le nombre de logements.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je rappelle que nous ne votons pas le budget mais le compte de gestion et le compte administratif. Ce sont deux choses qui n'ont strictement rien à voir mais comme je ne fais pas de commentaire je vais me retirer et laisser la présidence à Patrice Diguët afin qu'il crée les conditions pour que vous puissiez voter.

[Monsieur le Maire quitte la salle]

→ 11. Approbation du compte administratif - Exercice 2017 - Budget principal

M. Diguët : Comme le veut la tradition, je vous propose d'adopter le compte administratif 2017 de la commune, arrêté comme suit.

Budget principal, dont vous trouverez les données chiffrées en page 6 du compte administratif :

Section d'investissement, dépenses : 17 117 747,38 euros. Résultat d'investissement N-1 : 3 444 283,18 euros. Reste à réaliser à reporter sur N+1 : 7 941 655,06 euros. Total des

dépenses d'investissement : 28 503 685,62 euros. Recettes : 20 948 755,52. Reste à réaliser à reporter sur N+1 : 5 millions d'euros. Total des recettes d'investissement : 25 948 755,52 euros.

Section de fonctionnement, dépenses : 68 699 002,22 euros. Total des dépenses de fonctionnement : 68 699 002,22 euros. Les recettes : 74 189 014,33 euros. Résultats N-1 : 2 218 177,94 euros. Total des recettes de fonctionnement : 76 407 132,27 euros.

Soit un total global de dépenses pour les deux sections de 97 202 687,84 euros et de recettes pour les deux sections de 102 355 887,79 euros.

Le budget principal présente donc un excédent net de 5 153 199,95 euros, à affecter au budget supplémentaire 2017.

Je sou mets aux voix l'approbation du compte administratif 2017, budget principal.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 9 abstentions)

→ 12. Approbation du compte administratif - Exercice 2017 - Budget annexe des parkings

M. Diguet : Budget annexe des parkings, dont vous trouverez les données chiffrées en page 5 du compte administratif :

Section d'investissement, dépenses : 420 997,89 euros. Reste à réaliser à reporter sur N+1 : 97 931,91 euros. Résultat N-1 : 43 713,51 euros. Total des dépenses d'investissement : 562 643,31 euros. Les recettes : 380 812,13 euros. Reste à réaliser à reporter sur N+1 : 44 940 euros. Total des recettes d'investissement : 425 752,13 euros.

Section d'exploitation, total des dépenses d'exploitation : 777 419,58 euros. Recettes : 867 352,62. Résultats N-1 : 54 873,82 euros. Total des recettes d'exploitation : 922 226,44 euros.

Soit un total global de dépenses pour les deux sections de 1 340 062,89 euros et de recettes pour les deux sections de 1 347 978,57 euros.

Le budget des parkings présente donc un excédent net de 7915,68 euros, à affecter au budget supplémentaire 2017.

Je sou mets aux voix l'approbation du compte administratif 2017, budget annexe des parkings.

La délibération n° 12 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 9 abstentions)

M. Diguet : Le total du compte administratif de la commune atteint ainsi en dépenses 98 542 750,73 euros et en recettes 103 703 866,36 euros, l'excédent total du budget communal atteignant 5 161 115,63 euros.

Nous avons donc donné quitus à Monsieur le Maire, qui peut rentrer.

[Monsieur le Maire revient dans la salle]

M. Diguët : Quitus vous a été donné, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci pour l'ensemble du débat et les interventions des uns et des autres qui demanderaient, d'ailleurs, approfondissement et réflexions ou réponses, mais nous le ferons autour de l'année à venir dans le cadre de la mise en œuvre de notre budget 2018 qui est en cours.

→ 15. Affectation de la DSU et du FSRIF perçus par la Commune en 2017

M. le Maire : Monsieur Tisler.

M. Tisler : C'est très traditionnel. Nous avons un tableau qui détaille cette affectation et qui correspond, bien évidemment, au montant de la DSU tel qu'il nous a été délivré.

M. le Maire : Monsieur Panetta.

M. Panetta : Juste une explication de vote. Nous ne remettons pas en cause les choix qui ont été faits bien qu'ils auraient pu être plus amples. Nous allons nous abstenir sur ce point et je vais expliquer pourquoi. J'estime que ces dotations avaient été créées, dans notre esprit, pour amener un plus au-delà des réalisations normales que doit faire la commune. Notre cuisine centrale, par exemple, contrairement à ce que vous avez pratiquement décidé de faire, améliore la vie de nos concitoyens. Lorsque l'on voit les choix qui sont faits, qui sont tous légaux, j'ai l'impression que cela conforte davantage le budget de la commune que cela n'apporte un plus à nos concitoyens. Je profite à travers cette délibération pour dire que nous avons là les moyens – parce qu'il ne s'agit que d'une question d'argent – de la sauver.

J'en profite aussi pour faire une autre parenthèse. Vous avez dit que de toute façon nous pourrions sortir du SIRESCO, que l'on veut nous imposer. Or nous avons un exemple d'une ville qui veut en sortir et je peux vous dire que c'est pratiquement impossible. Je ne sais pas où en est cette situation, nous voulions vous en parler ultérieurement et nous allons nous renseigner parce que nous trouvons vraiment dommage que vous n'ayez pas saisi cette occasion pour aider la cantine centrale. Nous persistons à dire qu'il faut la garder, que c'est dans l'intérêt des Choisyennes et des Choisyens. Ce n'est pas une posture politique comme on a voulu le faire croire, absolument pas. C'est parce que nous croyons fermement qu'il faut garder la cuisine centrale. C'est pour cela que nous allons seulement nous abstenir, parce qu'elle aurait pu y trouver sa place.

M. le Maire : Bien. Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité (11 abstentions)

→ 9. Approbation du compte de gestion - Exercice 2017 - Budget principal

M. le Maire : J'ai été informé que le compte de gestion du budget principal et le compte de gestion du budget annexe des parkings n'ont pas été soumis au vote. Je reviens donc sur ces votes.

Je soumetts donc au vote le compte de gestion du budget principal 2017.

La délibération n° 9 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 9 abstentions)

→ **10. Approbation du compte de gestion - Exercice 2017 - Budget annexe des parkings**

M. le Maire : Je sou mets de même au vote le compte de gestion du budget annexe des parkings 2017

La délibération n° 10 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 9 abstentions)

M. le Maire : Je viens de faire voter l'affectation de la DSU... Monsieur Briennon.

M. Briennon : Excusez-moi monsieur le Maire, mais la délibération que vous avez fait voter avant les comptes de gestion n'est pas l'affectation de la DSU. Monsieur Tisler a présenté la notice de l'affectation du résultat et pas du tout l'affectation de la DSU. En tout état de cause, s'il s'agissait de la DSU, notre position de vote n'est plus la même.

M. le Maire : J'ai bien fait voter la DSU, j'ai été assez clair et je ne comprenais pas, d'ailleurs, l'intervention de Monsieur Panetta.

M. Panetta : Oui, mais je ne la referai pas, vous l'avez entendue. Ce n'est pas de ma faute, vous avez sauté un dossier, je me suis donc trouvé décalé.

M. le Maire : Nous revenons donc sur l'affectation de la DSU, mais nous n'allons pas tout réexpliquer. Monsieur Tisler.

M. Tisler : Non, puisque moi aussi je l'ai expliqué. J'ai dit que nous avons fait une répartition parce que nous sommes obligés de la faire et qu'elle correspond au montant de la DSU.

M. le Maire : Je sou mets donc à nouveau au vote la délibération sur l'affectation de la DSU et du FSRIF perçu par la commune en 2017.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité (11 abstentions)

→ **16. Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre : Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2017 et provisoire 2018 de la commune**

M. le Maire : Nous passons maintenant au FCCT. Monsieur Tisler.

M. Tisler : Vous avez eu une notice sur table. Nous nous en excusons parce que sur des aspects financiers nous n'aimons pas le faire au dernier moment, mais chacun saura que le FCCT vient du travail collectif entre nos services et ceux du Territoire. Par rapport à la notice que vous avez reçue dans l'ordre du jour, ce sont les déchets ménagers qui ont été retirés après concertation des services, d'où un delta de 68 079 euros. Les autres chiffres de la notice que vous avez eue n'ont pas changé. C'est donc un ajustement technique, n'y voyez surtout rien d'autre.

Je voudrais aussi en profiter pour rendre hommage à Christophe Richard et à nos services parce que sur ce montant de FCCT qui est vraiment quelque chose de délicat, la commune a eu d'autres remarques à faire sur les premiers calculs qui ont été réalisés. Le Territoire a

tenu compte de ces remarques, il faut le signaler aussi et c'est tout le sens du travail que nous faisons à la CLECT du Territoire avec Monsieur Athéa et que nous tenions en mentionner ici en profitant, pour une fois je le fais aussi, du vote d'une note pour dire tout à fait autre chose.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je soumetts donc cette délibération au vote.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Monsieur Briennon.

M. Briennon : Monsieur le Maire, excusez-moi, je suis désolé de reprendre la parole. J'ai le sentiment que nous n'avons pas voté l'affectation des résultats des comptes de fonctionnement.

M. le Maire : Monsieur Diguët me dit qu'il l'a fait voter en même temps que l'approbation du compte administratif dans la présentation qu'il a faite.

M. Briennon : Non, c'est une délibération à part, ce n'est pas dans les comptes administratifs.

M. le Maire : Je vais les faire voter.

→ 13. Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2017 - Budget principal

Je soumetts donc au vote l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 sur le budget principal.

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité (2 votes contre)

→ 14. Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2017 – Budget annexe des parkings

M. le Maire : Je soumetts maintenant au vote l'affectation du résultat d'exploitation 2017 sur le budget annexe des parkings.

La délibération n° 14 est adoptée à la majorité (2 votes contre)

VIE INTERNATIONALE

→ 17. Approbation d'un mandat spécial à Didier Guillaume, Maire, et à Laurent Ziegelmeyer, conseiller municipal délégué, en délégation du 7 au 10 septembre 2018, à Lugo (Italie), ville jumelle

M. le Maire : Nous passons à la Vie internationale, avec l'approbation de deux mandats pour aller dans nos villes jumelées dans le cadre des anniversaires des jumelages. Y a-t-il des remarques sur ces délibérations ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : C'est toujours un crève-cœur de contester un voyage de Monsieur Ziegelmeier, et je ne le conteste pas d'ailleurs, mais j'ai cru comprendre qu'il y a deux mois il y avait déjà une délégation à Lugo. Je me demande donc pourquoi vous n'avez pas groupé et nous allons nous abstenir sur cette délibération uniquement pour cela.

Il y a un deuxième point qui est plus important et plus sérieux. C'est le cinquantenaire et cette ville me tient à cœur puisqu'elle est jumelée avec Choisy-le-Roi, comme les autres, mais c'est aussi ma terre d'origine, comme beaucoup me l'avaient fait remarquer lors des précédentes élections. Au vu de ce qui vient de s'y passer – pour moi, c'est quand même un petit tremblement de terre – je ne vais pas donner de conseils mais dans la vie que nous vivons aujourd'hui, je pense que toutes les étiquettes vont valser, qu'il va y avoir des combats à mener, des combats sérieux, des combats entre des vrais républicains, des vrais humanistes, des combats pour l'Europe – j'insiste, pour l'Europe. Je pense donc qu'il aurait été bien que les composantes qui représentent ces valeurs, et je m'honore du fait que mon groupe les représente, aient pu participer à ce voyage, à nos frais. Nous ne voulons pas du tout profiter d'un voyage en avion ou quoi que ce soit. Nous nous réservons donc la possibilité de faire aussi un petit voyage. À titre personnel j'en ferai un au mois d'août, je verrai donc bien ce qu'il s'y passe, mais plus officiellement, en tant qu'élus de Choisy-le-Roi, il aurait été important de marquer le coup et de prendre la température de ce qui s'y passe réellement à travers Lugo. Puisque c'est le cinquantenaire, et je connais bien cette terre, L'Emilie-Romagne a toujours été une terre de gauche mais peu importe, face à ce qui se passe actuellement, il aurait été bien qu'il y ait un témoignage de l'ensemble des représentants des groupes du Conseil municipal. En effet, ce qui se passe un peu partout en Europe, à mon sens, dépasse les clivages. Cela fait à la fois peur, n'est pas rassurant, et je pense que beaucoup de personnes vont devoir tomber le masque.

M. le Maire : Sur les deux délégations, nous répondons à l'invitation des maires de ces villes et volontairement nous avons réduit les délégations d'élus, puisqu'il n'y a que deux élus qui vont dans chaque ville, pour privilégier le fait que ce soit les Choisyens qui partent, des membres associatifs, soit de l'orchestre polyphonique pour l'un, et pour Hennigsdorf des jeunes de Locomusics qui vont ouvrir les fêtes. Il y avait la volonté que ce soit des représentations de Choisyens qui ont une activité culturelle plutôt que des représentations politiques. Laurent Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : Pour ajouter un élément, je partage beaucoup de ce que vous venez de dire concernant ce qui est en train de se passer en Europe et sur le fait qu'un certain nombre de responsables politiques, notamment dans notre pays, visiblement continuent à ne pas voir ce qui est en train de se passer. Nous pourrions compter le nombre de gouvernements, sur ce continent, où il y a la présence – certains disent de populistes, ou je ne sais pas quoi – de l'extrême droite, que ce soit dans l'Europe du Sud mais aussi dans l'Europe du Nord – regardons la composition des gouvernements dans les pays scandinaves, présentés longtemps comme des modèles qui faisaient le bonheur du monde, visiblement cela ne marche plus beaucoup – ou, pire, dans la partie Est de ce continent – Monsieur Orban n'a pas grand-chose à envier à l'ex futur nouveau président turc –, ce qui se passe en Slovaquie, ce qui se passe en République Tchèque. Ce n'est pas le lieu ce soir, mais cela mériterait un débat sur les causes, sur le fait que les politiques menées sur le continent depuis maintenant trop longtemps font plus la misère des gens qu'autre chose. L'histoire ne se répète jamais mais en général les gens ne se révoltent pas le ventre vide, ils se mettent plutôt à voter pour les tenants de l'extrême droite. Si l'on pense à ce qui se passe en Grèce, où des gens défilent le bras levé comme le faisaient les Nazis en 39-45, cela interroge énormément.

Néanmoins, comme l'a dit Monsieur le Maire, nous avons fait le choix prioritairement, c'est la première partie de la réponse, d'y envoyer des Choisyens, des jeunes choisyens en particulier.

Mais le deuxième élément de réponse que je veux apporter, c'est que pour combattre cela, le meilleur moyen de ne pas être les uns et les autres dans le rejet des autres peuples, c'est de faire se rencontrer les populations de ces différents pays.

L'initiative que nous avons décidée de prendre cette année pour le centenaire de 1918, où je pense que nous nous réunirons tous, pas pour fêter cette horrible boucherie mais pour fêter les 100 ans de la paix, est de faire se réunir cet été et en novembre des jeunes de nos différentes villes jumelles et partenaires en Europe et là, c'est la ville de Choisy-le-Roi qui a pris l'ensemble des billets d'avion en charge. Il y aura des jeunes de Roumanie, d'Allemagne, d'Italie – nous y travaillons, nous avons encore un petit souci technique –, de Grèce et de Bosnie, qui vont à la fois faire un travail ensemble, cet été, sur la ville et qui reviendront, eux et les représentants de ces villes, au mois de novembre.

Quel plus beau symbole que de faire le 11 novembre à Choisy-le-Roi avec le maire d'Hennigsdorf ou le maire de Lugo par exemple. C'est cette dimension que nous avons décidée de choisir. Je pense que les jeunes qui vont se rencontrer cet été et qui vont se revoir, si tout va bien, à la rentrée, c'est notre petite contribution à la construction d'un autre fonctionnement de cette Europe et, surtout, à ce que les gens se rencontrent.

Juste un aspect technique. Il se trouve que c'est dans le cadre de ma délégation aux relations internationales, alors, oui, je voyage – et j'y mets beaucoup de guillemets – « beaucoup ». Si je partais 10 fois dans l'année à Marseille, nous ne ferions pas passer une seule délibération. Si je vais une fois à Bruxelles, nous sommes obligés de faire passer une délibération. C'est aussi la réalité du fonctionnement du code des collectivités.

Pour finir sur une note de sourire, parce que même si le sujet que vous avez évoqué et que je partage, encore une fois, pleinement, est grave, nous allons peut-être apporter des mouchoirs à nos amis de Lugo qui, malheureusement, n'étaient pas à la Coupe du monde, ou à nos amis allemands, avec mon grand regret personnel puisque c'est ma terre d'origine, qui ont été éliminés un peu tôt dans cette Coupe du monde.

M. le Maire : Au regard de ce que nous avons vécu, d'ailleurs, ce week-end, et du tournoi de football pour la paix, nos amis de Tirnova réfléchissent fortement à créer aussi les conditions d'un tournoi pour la paix en Roumanie, en invitant l'ensemble des villes jumelles. C'est une démarche intéressante.

Je mets aux voix les deux délibérations, en premier lieu celle concernant le séjour de la délégation à Lugo.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité (9 abstentions)

→ 18. Approbation d'un mandat spécial à Didier Guillaume, Maire, et à Laurent Ziegelmeyer, conseiller municipal délégué, en délégation du 24 au 27 août 2018 à Hennigsdorf (Allemagne), ville jumelle

M. le Maire : Je soumetts au vote la délibération concernant le déplacement à Hennigsdorf.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité

ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

→ 19. Modification des indemnités des directions d'écoles

M. le Maire : Concernant la modification des indemnités des directeurs d'écoles, y a-t-il une demande d'explication sur le sujet ? Cela fait suite à un débat de près d'un an et des négociations avec les directeurs des établissements scolaires. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

→ 20. Approbation du document définissant la politique d'information à destination des usagers sur l'application du règlement général européen pour la protection des données personnelles (RGPD)

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explication suite à la lecture de la notice ? Cela a été approuvé en comité technique. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité

→ 21. Compte-rendu des décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Y a-t-il des remarques concernant le compte rendu des décisions ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : J'ai une question concernant les trois dernières décisions, 18-188,189 et 190, qui concernent la cuisine centrale avec des renouvellements de contrats d'entretien. Pourquoi sont-ils passés par la Ville de Choisy-le-Roi ?

M. le Maire : C'est parce que nous sommes encore gestionnaires de la cuisine centrale, jusqu'à décision de changement. Nous sommes uniquement dans un processus, tel que cela a été expliqué plusieurs fois. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Oui, cela doit bien repasser par le Conseil municipal, c'est ce que j'ai cru comprendre la dernière fois.

M. le Maire : Oui, mais nous ne sommes pas là-dedans maintenant, nous sommes dans la gestion ordinaire.

M. Panetta : Pour moi, c'est positif, si nous investissons, c'est que cela va peut-être perdurer, c'est bien.

M. le Maire : C'est que nous sommes encore en situation de fonctionnement. Il n'y a plus d'autres remarques sur le compte rendu des décisions ?

Monsieur Briennon m'a adressé une question orale conformément à l'article 7 du règlement intérieur. Je vais donc lui demander de s'exprimer et de faire part de cette question. Vous avez donc la parole, Monsieur Briennon, puis je répondrai, sachant que cette question demande réponse mais pas débat.

M. Briennon : Monsieur le Maire, un programme de construction de neuf projets de maisons d'arrêt et de 28 quartiers de préparation à la sortie (QPS) a été initié par Monsieur Urvoas, Garde des sceaux, ministre de la Justice en 2016, et repris par la Garde des sceaux, ministre de la Justice actuelle, Madame Belloubet. De ce fait, l'APIJ, Agence publique pour l'immobilier de la justice, a été mandatée par la chancellerie pour étudier en France, et plus précisément en Île-de-France la possibilité de construire des équipements tels que les QPS.

Rappelons qu'il s'agit de sites fermés destinés à accueillir des personnes détenues, condamnées à de courtes peines ou en fin de peine, engagées dans une dynamique d'insertion et ayant au préalable fait l'objet d'une évaluation. Ces structures proposent un accompagnement à la sortie et à la préparation d'un projet d'insertion.

Début avril 2018, la presse locale a fait état de deux sites pressentis dans le Val-de-Marne, Limeil-Brévannes et Choisy-le-Roi. Ces deux emplacements potentiels ont été confirmés par Madame Belloubet le 15 mai, lors d'une séance de questions orales. Elle a précisé qu'il s'agirait d'un établissement de 180 places, dont l'emplacement serait arrêté avant l'été et communiqué à l'automne. Dans une lettre ouverte au préfet du Val-de-Marne, vous déclarez être très choqué d'apprendre que le préfet ait proposé un lieu identifié d'implantation à Choisy-le-Roi et que la majorité municipale s'oppose fermement à ce projet imposé autoritairement par l'État. Dans une interview à 94 Citoyens, vous affirmez par ailleurs que ce projet est inacceptable.

Pourtant, c'est bien la SADEV 94, aménageur dont Monsieur le Premier adjoint au Maire est administrateur, qui a identifié le site et l'a proposé à l'APIJ dans le cadre d'une consultation. Il est difficile d'imaginer que c'était pour y installer une entreprise alors même qu'il est de notoriété publique que le plan prison impose l'identification d'emprises foncières.

Nous allons ainsi souffrir deux fois de l'incapacité de la SADEV 94 à commercialiser correctement cette ZAC depuis plus de 10 ans, tout d'abord par l'absence d'installation d'entreprises et ensuite par la création, par défaut, du QPS.

Le site de la SADEV ne laisse d'ailleurs place à aucune ambiguïté sur le sujet : « 2018 permettra de finaliser l'étude de définition d'un nouveau projet sur les derniers terrains de la ZAC ». Je demande à ce que Monsieur le Premier adjoint au Maire nous explique de manière détaillée le rôle de la SADEV 94 dans ce projet et nous fournisse tous les documents afférents à cette consultation.

Je souhaite savoir également, Monsieur le Maire, pourquoi aucune action de mobilisation n'a encore été organisée contre ce projet alors même que le planning du projet est déjà très avancé.

En vous remerciant.

M. le Maire : Merci pour votre question, Monsieur Briennon, parce que si vous ne l'aviez pas posée je pense que je l'aurais écrite moi-même, peut-être pas tout à fait dans les mêmes termes, mais cela m'aurait donné l'occasion d'y répondre. C'est donc très volontiers que je vais répondre à votre question.

Je pense que sur ce dossier, il ne faut surtout pas être dans l'approximation mais être dans le factuel et le réel. Les informations relayées soit par la presse soit, évidemment, par un

mode d'information hyper efficace et incontrôlable, je parle des réseaux sociaux, sont partielles, voire inexactes, et laissent place, parfois, à des dérives voire même à des points de vue assez saugrenus.

Revenons un peu, chronologiquement, aux faits.

Le 8 avril, j'apprends, par un appel sur mon portable d'une collègue maire que lors d'un rendez-vous avec les autorités préfectorales, la ville de Choisy-le-Roi a été évoquée comme un lieu potentiel, la ville de Limeil-Brévannes, elle, ayant déjà été identifiée.

Le 9, dès le lendemain – je ne sais pas qui a appelé le Parisien – un article paraît dans ce journal, une interview de la Maire de Limeil-Brévannes qui évoque publiquement le nom de notre ville de Choisy-le-Roi.

Je rappelle, pour revenir en arrière, qu'un vœu a été voté à l'unanimité des élus du Conseil Départemental du Val-de-Marne, dont la Maire de Limeil-Brévannes et moi-même faisons partie, le 26 mars, sur le même sujet, étant donné que la ville de Limeil-Brévannes avait déjà été saisie bien avant. En effet, elle avait déjà eu des rendez-vous dans les ministères et à la préfecture le 8 avril.

Ce vœu, voté à l'unanimité par les élus du Conseil départemental dont je fais partie, exige d'une part de l'État une meilleure considération des élus locaux et demande également au préfet la transparence la plus absolue concernant d'éventuels projets d'implantation de nouveaux établissements dans notre département.

Ce vœu fait suite à un vœu du mois de février qui demande évidemment une réhabilitation rapide de la prison de Fresnes, au regard de la situation que vivent les personnes incarcérées.

Début avril, donc, contrairement à Limeil-Brévannes qui avait été reçue en préfecture et qui avait des éléments, nous n'avons aucun élément.

C'est pourquoi, suite à l'article du Parisien, j'ai appelé le préfet le 10 avril au matin, depuis mon véhicule avec à mes côtés, d'ailleurs, Patrice Diguët, puisque nous allions à l'assemblée des maires. Le préfet s'est confondu en excuses, précisant qu'il n'y était pour rien mais que c'était aux services du ministère de contacter les villes potentiellement identifiées. Il me précise qu'un dossier va m'être adressé.

Dans cette conversation, je précise qu'il est difficile pour un maire ou pour tout citoyen de se prononcer sur un sujet non identifié, auquel aucun maire n'est associé, ni leurs services, ni la population.

Dans la semaine, la préfecture confirme : « des recherches par le ministère de la Justice de sites potentiels sont en cours dans le Val-de-Marne comme dans toute l'Île-de-France, mais à ce stade il n'y a pas de saisine officielle des maires ».

Les services de la préfecture reconnaissent donc qu'il n'y a pas de saisine officielle des maires.

Le 13 avril, je communique par un texte qui s'intitule « Un QPS à Choisy-le-Roi, vrai ou faux ? ».

Nous recevons quelques semaines plus tard, certainement à partir de l'injonction du préfet, une brochure de l'APIJ, brochure que tout le monde peut retrouver sur le net et qui présente

ce que sont les objectifs d'un QPS d'une manière générale, mais ne présente en rien un projet potentiel sur la ville de Choisy-le-Roi.

Le 16 mai, la presse se fait l'écho d'une question orale d'un député val-de-marnais sur le QPS dans le cadre des séances de questions/réponses au gouvernement et là, la Garde des sceaux, Madame Nicole Belloubet, précise dans sa réponse : « deux propositions d'emplacement viennent d'être remises par l'APIJ qui a conclu à la faisabilité d'un établissement pénitentiaire sur chacun des terrains ». Et la ministre ajoute – c'est quand même au plus haut niveau de l'État que de telles choses sont dites – que « l'implantation d'un nouvel établissement pénitentiaire ne doit en aucun cas avoir pour conséquence la remise en cause d'autres projets, particulièrement des projets d'aménagement ». Cette phrase est très intéressante.

Au regard de cette intervention, je décide d'adresser le 17 mai au préfet la fameuse lettre ouverte qui est restée d'ailleurs, à ce jour, sans réponse. Cette lettre a été diffusée dans toute la ville parce que nous avons considéré, en bureau municipal, décision collective, qu'il fallait informer l'ensemble des Choisyens sur cette situation, sur laquelle nous n'avions, je vous le rappelle, toujours pas d'éléments, mais une annonce faite par une ministre au sein du Parlement.

Enfin, nous sommes sollicités par l'APIJ pour avoir un rendez-vous. Va-t-on nous présenter un projet ? Le rendez-vous a lieu le 28 mai, sans ma présence. J'ai refusé d'être présent à cette mascarade et c'est donc le directeur général des services qui les a reçus, avec Chloé Loridant aussi. Je me dis qu'à partir de ce jour nous allons peut-être avoir quelques informations sur le fameux dossier Choisy-le-Roi.

Cette rencontre, lorsqu'elle m'a été relatée, semblait un peu irréelle. Les services de l'APIJ annoncent que le terrain identifié est sur le quartier du Port. C'est intéressant parce qu'il y avait beaucoup de spéculations dans la ville. Moi, le premier, j'essayais de réfléchir sur quel terrain de l'État ils pouvaient construire. Nous avons tout eu : Gondoles Sud, Gondoles Nord, terrain de l'OIN, mais personne n'avait imaginé le port, tellement le choix est ridicule et stupide. Lorsqu'ils ont présenté à nos services cette esquisse de projet, ils ne connaissaient quasiment pas le lieu ni son environnement. Ils découvrent qu'il y a un hôtel, une résidence étudiante, que nous sommes en zone PPRI, qu'il s'agit d'une ZAC, qu'il y a un aménageur, qu'il y a des projets en cours.

Depuis ce moment-là, de nombreux échanges ont eu lieu entre mon cabinet et le corps préfectoral et directement entre le préfet et moi-même, qui ont permis d'évaluer sérieusement l'esquisse de ce projet et la situation, qui est un peu ubuesque.

D'où vient cette idée du quartier du Port ? Eh bien, Monsieur Briennon, il ne faut pas, lorsque l'on pose une question, s'appuyer sur des écrits ou des élucubrations de vos amis pour porter des estocades politiques car votre pétard est bien mouillé.

Notre responsabilité d'élus est de rester sérieux et donc ce soir je vais révéler un mystère, parce que, de fait, il y a des complots cachés : le Maire ne nous dirait pas tout, il semble dans les conversations de restaurant que j'ai déjà signé je ne sais quel contrat avec je ne sais qui et que, même, une somme – cela apparaît dans les réseaux sociaux – aurait déjà été versée sur je ne sais quel compte.

Alors, ce soir, je vais vous avouer quelque chose et je le fais devant tout le Conseil municipal. C'est vrai, je suis fautif. Il y a plus d'un an, en mai 2017, j'ai répondu à un appel à projet des ministères sociaux. L'objet était : « propositions de solutions immobilières pour le regroupement des directions des ministères sociaux ». S'il n'y avait pas eu cette histoire de

QPS, on ne serait pas allé rechercher cette lettre... J'ai donc osé proposer le site du Port pour qu'un ministère vienne s'installer à Choisy-le Roi et le président du Territoire et moi-même nous mettions à la disposition du directeur général pour lui faire visiter les lieux. Pas de réponse à cet appel à projet mais il semble – et c'est là qu'est la source, cela nous a été confirmé – que cette proposition, qui était une réponse à un appel à projet d'un ministère, ait été transmise à un autre ministère sans notre aval, sans notre point de vue, pensant que ce lieu était à disposition de qui le voulait.

Donc, non, Monsieur Briennon, et je réponds à votre question, ce n'est pas la SADEV 94, contrairement à ce que vous dites dans votre question, qui a proposé cette implantation à l'APIJ dans le cadre d'une consultation. Il n'y a pas eu de consultation. Il s'agissait d'une réponse à un appel à projet d'un autre ministère. Ce n'est ni le directeur de la SADEV, ni Patrice Diguët, ici à mes côtés, et encore moins le président Favier, actuellement président de la SADEV.

Alors, s'il vous plaît, ne véhiculez pas de fausses informations à des fins politiciennes. Je n'ai pas de complicité avec le gouvernement actuel, c'est davantage vous que moi qui en avez.

Par contre, oui, ce qui est écrit sur le site de la SADEV risque d'être une très bonne nouvelle. Vous avez raison, Monsieur Briennon, 2018 permettra de finaliser des études de définition d'un projet d'ensemble de la ZAC. C'est vrai, et j'en suis très content, nous en sommes très contents. En effet, je compte bien, au regard des dernières avancées du travail que nous faisons actuellement, présenter à la population en novembre ou décembre l'ensemble du projet urbain et des intentions architecturales pour finaliser l'ensemble de la ZAC.

Evidemment, dans le cadre de la campagne que nous menons, je vous invite tous à vous rassembler pour signer la pétition et créer les conditions d'un grand rassemblement en septembre pour faire le poids vis-à-vis du gouvernement, mais au regard de la ZAC, du PLU et de la situation en tant que telle, la perspective de construire une prison sur ce site est fortement compromise.

J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Briennon, et je vous souhaite de bonnes vacances à tous.

Fin du Conseil municipal à 22h20